

Dans l'urgence et l'émotion, les associations de défense des droits des femmes ont organisé ce sit-in pour réclamer l'abrogation de l'article 475 du Code pénal qui assure l'impunité à un violeur s'il épouse sa victime ainsi que celle de l'article 20 du Code de la famille autorisant le mariage des filles mineures.

C'est ainsi que l'Association démocratique des femmes du Maroc a défilé derrière l'étendard de la dénonciation «des violences institutionnelles, juridiques et familiales» tout en exigeant «la réforme immédiate du Code pénal» alors que la Fédération de la Ligue démocratique des droits des femmes s'est mobilisée en faveur de la dignité de la femme.

Le drame d'Amina a suscité un vif émoi un peu partout dans le monde. Larache, cette ville du Nord souvent oubliée des plans de développement, est sous les feux des projecteurs.

Devenue la destination des activistes, de féministes, d'avocats et de médias nationaux et internationaux, la ville est toujours sous le choc.

A Larache et dans ses douars environnants, l'article 475 du Code pénal est vécu comme une pratique ancienne, ancrée dans les moeurs.

Ici, on ne s'est jamais vraiment préoccupé des femmes, des filles, des mineures et encore moins de leurs droits. Le déshonneur d'une famille est sans conteste perçu comme bien pire que la douleur et la souffrance d'une fille violée, fût-elle mineure...

De Rabat à Casablanca, un peu partout dans le pays, les défenseurs des droits humains et de la dignité, ceux et celles qui ont voté en faveur d'une constitution qui consacre les droits des femmes, le principe de l'égalité et met fin à l'impunité en érigeant la reddition des comptes en valeur, tous ont choisi de ne pas se taire. De briser le silence.

De manifester leur colère. A Rabat, face au Parlement, des pancartes ont été brandies pour dénoncer l'injustice des lois et la vision purement masculine du Code pénal.

«Les droits des femmes et des filles violés par des lois injustes. Jusqu'à quand?», «On a violé son corps, sa dignité et son enfance. Elle a choisi la mort. A quand la mise en oeuvre de la Constitution?».

Les propos de Ramid soulèvent l'indignation

Amina, cette jeune fille pas encore sortie de l'enfance et dont la photo était élevée par les manifestants, est désormais le symbole du combat du mouvement féminin qui n'a eu de cesse de combattre les dysfonctionnements des lois et leur profonde injustice à l'égard des femmes.

Ce samedi 17 mars, les féministes ont de nouveau appelé à la mise en place urgente d'une loi cadre pour lutter contre la violence faite aux femmes.

« Le viol est un acte de violence, un acte criminel, qui porte atteinte à la dignité et à l'intégrité physique de la femme. Que dire d'une mineure?», s'exclame Fouzia Assouli, la présidente de la Fédération de la Ligue démocratique des droits des femmes.

«Le mariage d'Amina Filali est intervenu après des rapports sexuels consentis. La loi a été respectée et elle a donné son accord devant le juge».

Voici en substance la réponse de M. Ramid, le ministre de la Justice et des Libertés, au suicide d'une mineure. La réaction de la Fédération de la Ligue démocratique des droits des femmes ne s'est pas fait attendre.

«Le ministre de la Justice redouble de violence à l'encontre de l'enfant Amina, et ce même après sa mort», titre un communiqué de cette association qui fustige les propos d'un ministre

qui prend position dans une affaire entre les mains de la justice.

«M. Ramid qui était il y a peu avocat, devrait pourtant savoir était une enfant de 15 ans, une mineure, et que de ce fait et conformément aux dispositions de la loi, il ne saurait y avoir de consentement.

Le ministre de la Justice devrait protéger les droits des enfants plutôt que faire pression sur la justice», s'indigne un membre de la FLDDF.

Les propos de Mostafa Ramid ont résonné jusque dans la foule des manifestants. «Honte à toi Ramid, l'avenir des mineures est entre tes mains», «Les Marocaines crient pour leurs droits. Ramid es-tu là?» pouvait-on entendre.

La mort violente d'Amina ne sera pas vaine. La mobilisation continue et le mouvement féminin, les ONG de défense des droits humains, les associations en charge de l'enfance, ont décidé de ne pas baisser les bras.

«Il faut que la loi change. Il ne faut plus que les droits des femmes passent après la société et la famille. Il faut tout simplement que la Constitution soit appliquée.

Le gouvernement Benkirane est suffisamment bien placé pour le savoir. Les composantes de la coalition gouvernementale en ont même fait un thème de campagne», conclut une défenseure des droits des femmes.

Par Narjis Rerhaye